

Le(s) document(s) qui vous sont notifié(s), ci-joint(s) n'est ou ne sont pas traduit(s) en français mais sont en Roumain. Si vous ne comprenez pas cette langue, vous êtes en droit de demander la traduction des documents qui vous sont adressés. Il vous suffit de refuser ce pli et d'indiquer "traduction française demandée".